



## Plus que 14 jours

Mettez de côté les affaires dont vous aurez besoin pendant la période du déménagement, et déposez-les dans un endroit défini. N'oubliez pas par exemple le double des clés du nouvel appartement ou de la voiture et les papiers importants.

Vous pouvez déjà commencer à emballer les objets dont vous n'avez pas besoin. Mais lisez d'abord nos conseils pour l'emballage ! Vous pouvez acheter ou louer le matériel d'emballage à votre entreprise de déménagement.

Prenez rendez-vous avec les organisations concernées pour le relevé des compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage urbain.

Organisez la réexpédition de votre courrier au guichet de la poste et résiliez votre éventuelle boîte postale.

Même si vous vous préoccupez principalement de votre nouvel appartement, vous ne devez pas oublier que vous avez encore des droits et des devoirs en rapport avec votre ancien domicile, et ce même après votre départ.

Si vous rendez votre ancien appartement en bonne et due forme, votre contrat de location prend fin. Vous devez quand même vous acquitter de certaines obligations et pourrez aussi faire valoir certains droits. Citons par exemple le décompte final des charges et des frais de chauffage, ou une caution que vous devrez récupérer. Parlez-en à temps à la personne concernée.

Votre ancien appartement est presque vide, il faut maintenant le nettoyer à fond. C'est l'un des côtés désagréables d'un déménagement... On préférerait bien sûr s'occuper de la nouvelle demeure au lieu de supprimer toutes ses traces dans l'ancienne. Souvent, on ne sait pas dans quel état il faut laisser les lieux et quels points on doit observer pour le nettoyage. En l'absence de disposition particulière dans le contrat de location, l'appartement doit être rendu propre. Vérifiez ce qui figure dans votre contrat.

Convenez en temps voulu d'une date pour la remise de l'ancien appartement et la prise en charge du nouveau. Possédez-vous encore l'état des lieux établi à votre arrivée ? Comparez les dommages qui y figurent avec ceux que vous constatez et faites une liste des petites réparations que vous devez réaliser. Planifiez suffisamment de temps pour ces travaux.

Au cours de l'état des lieux, tous les vices apparents constatés dans l'appartement sont consignés dans un rapport. Veillez à ce que tous les petits détails soient notés, comme les taches sur la moquette ou aux murs, l'absence de clés, les fissures dans la faïence ou l'usure des encadrements de porte. Au moment de votre déménagement, vous pourrez être rendu responsable des dommages ne figurant pas dans ce rapport d'état des lieux.

Présentez-vous à vos nouveaux voisins. Vous serez heureux, vous aussi, de savoir qui vit près de chez vous. Informez vos nouveaux voisins de la date de votre arrivée et assurez-leur que vous réduirez au minimum les inévitables désagréments d'un déménagement pour le voisinage. Vous vous épargnerez ainsi quelques difficultés, et vos relations de voisinage commenceront sur de bonnes bases. Invitez-les à trinquer dans votre nouvel appartement pour les « dédommager » du blocage de l'escalier, du bruit et des autres désagréments liés à votre emménagement. Vous pouvez aussi organiser un « pot de présentation » lorsque vous serez installé.

Emmenez vos enfants avec vous, ils auront ainsi plus de facilités pour faire connaissance des autres enfants dans le voisinage.



## Liste de contrôle :

### Plus que 14 jours :

Mettez de côté les affaires importantes dont vous aurez besoin pendant la période du déménagement, et déposez-les dans un endroit défini.

Emballer ce dont vous n'avez plus besoin.

Prenez rendez-vous avec les organisations concernées pour le relevé des compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage urbain.

Organisez la réexpédition de votre courrier.

Vérifiez la date convenue pour la remise de l'ancien appartement et la prise en charge du nouveau. Mettez de côté l'état des lieux établi à votre arrivée.

Planifiez le nettoyage de votre ancien appartement – Vérifiez ce qui est stipulé dans le contrat de location.

Faites les petites réparations nécessaires.

Préparez l'état des lieux.

Présentez-vous à vos nouveaux voisins.